Motion Max Felser **N° 017.02**
Suivi des mandats: modification de la LRGC

Réponse du Bureau du Grand Conseil

Charly Haenni, premier vice-président du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil abonde pleinement dans le sens souhaité par le député Max Felser et estime par conséquent justifié d'abord de fixer un délai au Gouvernement pour qu'il se détermine sur l'acceptation ou le refus du projet de mandat, ensuite d'uniformiser ce délai avec ceux qui sont prescrits au Conseil d'Etat pour l'adoption des réponses aux motions et postulats.

Le Bureau estime également justifié d'obtenir de la part du Conseil d'Etat, dans son compte rendu annuel, un rapport sur les mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner.

Le Bureau du Grand Conseil propose par conséquent au Grand Conseil de prendre en considération cette motion.